

Image not found or type unknown



Donation-partage après 90 ans

Par **arkall**, le **06/01/2015** à **11:38**

Bonjour

J'ai 90 ans, toutes mes facultés intellectuelles, je voudrais savoir si je peux encore faire une donation-partage à parts égales entre mes 2 futurs héritiers. Je précise que je possède une assurance-vie et un appartement dont je souhaite garder l'usufruit.

L'opération serait-elle avantageuse pour mes héritiers ? Si oui dans quelle mesure ?

Quel serait le coût de cette opération ?

D'avance merci pour votre réponse. Cordialement.